



ATTENTION : Les FONGECIF Bourgogne et Franche Comté ont fusionné depuis janvier 2017.

Formation hors temps
de travail

Fiche n° **28** .6

Fongecif Bourgogne Franche-Comté

D omaine		<ul style="list-style-type: none"> • Salariés de nombreux secteurs tels que l'industrie, le commerce, le BTP, le transport-logistique, l'artisanat... et les employés à domicile (y compris les assistantes maternelles). • Dans le cas des employés de particuliers employeurs, bien vérifier auprès du Fongecif que le salarié dépend de ce dernier (code NACE 8710A) car il peut aussi dépendre d'autres OPACIF (Uniformation, Unifaf).
B énéficiaires		Salariés en CDI ou en CDD (la formation doit être réalisée pendant la période couverte par le contrat de travail)
C ritères prioritaires		<ul style="list-style-type: none"> • Diplômes, titres ou CQP de niv V à I • Personnes ayant une expérience professionnelle significative (15 ans et +) • Les personnes de 45 ans et + • Ayant un projet de création ou reprise d'entreprise • Présentant un risque élevé de licenciement ou dont le handicap oblige à une reconversion • Ayant un projet individuel de reconversion ou nécessitant impérativement une formation pour évoluer ou se maintenir dans son secteur d'activité d'origine • Ayant entrepris des efforts personnels de formations ou de VAE • Motivation, adéquation avec le marché de l'emploi, projet professionnel précis et structuré
F ormations Exclues		<ul style="list-style-type: none"> • Formations transports terrestres, maritimes, fluviaux ou aériens qui ne débouchent pas sur une qualification professionnelle : permis C, CE, D, FCO... • « Redoublement » dans le cadre d'un précédent CIF financé par le Fongecif Bourgogne. • Les spécialisations du BEPECASER (moto, poids-lourds...). • Les formations d'une durée inférieure à 120h (sauf pour les CACES et les formation faisant suite à une VAE obtenue partiellement, financée précédemment par le Fongecif Bourgogne).
F ormations par correspondance	Prise en charge du coût pédagogique	<p>Totalité de la formation</p> <p>Oui, si la formation justifie au moins de 120h de théorie et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si elle est reconnue au RNCP • OU si elle implique au moins 35h de regroupement en centre (possibilité de choisir la formation en dehors du catalogue CNED/Fongecif)
		<p>Seulement les séances de regroupement</p> <p>Sont pris en charge les coûts pédagogiques en face à face et à distance à partir du devis détaillé (nombre de devoirs échangés...) hors frais d'inscription.</p>

Fiche pratique



D urée de la formation	120h à 1 200h sur 3 ans maximum en discontinu. Possibilité de financement pour une formation de moins de 120h dans le cas d'un CACES ou d'une demande faisant suite à une VAE obtenue partiellement.	
Q uand (soir, week-end...)	Pendant son temps libre (soir, week-end, RTT, en semaine dans le cas d'une personne à temps partiel par exemple...), sur un congé (congé sans solde, congés payés), sur un congé parental (avec l'accord de la CAF), pendant un arrêt maladie (sous réserve de l'accord du médecin conseil de la CPAM).	
P rise en charge du coût pédagogique	Coût horaire	Maximum 27, 45€ HT/heure (32, 94€ TTC)
	Coût total	Dans la limite de 18 000€ HT (21 600€ TTC)
	Coût à la charge du stagiaire	Seulement si le coût horaire et le coût total dépassent le taux maximum de prise en charge du Fongecif et/ou si le salaire horaire est supérieur à 2 fois le Smic (>19, 06€ brut de l'heure).
F rais annexes	Hébergement	Pas de prise en charge
	Repas	Pas de prise en charge
	Trajet	Pas de prise en charge
P rocédure	Demander un dossier de prise en charge auprès de la délégation régionale du Fongecif, muni du n° SIRET de l'entreprise pour vérification (n° SIRET sur la fiche de paie).	
D ate de dépôt mini et maxi	Avant la formation	6 mois au plus tôt et 2 mois au plus tard avant le début de la formation.
	Avant la commission	1 mois minimum avant la commission et 15 jours minimum avant la date d'entrée en formation.
F réquence des commissions	Dates des commissions dans la notice accessible sur le site internet (tous les mois, sauf en janvier et en août)	
A cceptation du dossier (délais, taux d'acceptation)	Non communiqué	
R éexamen du dossier	Possibilité de représenter son dossier 2 fois par an sur une période de 12 mois de date à date (15 jours minimum entre la commission et l'entrée en formation)	



Cas de licenciement en cours de formation

- En cas de rupture du contrat de travail (licenciement quel qu'en soit le motif, rupture conventionnelle ou d'un commun accord) le Fongecif maintient la prise en charge préalablement accordée (que ce soit avant l'entrée en formation ou pendant le CIF)
- En cas de démission : maintien de la prise en charge du Fongecif sous réserve de la conclusion d'un nouveau contrat de travail succédant au précédent dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de fin du préavis et ce quel que soit le type de contrat et le champ conventionnel du nouvel employeur.
- Une fois sa lettre de licenciement reçue, la personne doit contacter le Fongecif dans un délai de 8 jours pour lui expliciter son choix.

Coordonnées

FONGECIF BOURGOGNE
29 C rue de Talant - BP 21612
21016 DIJON Cedex
Informations salariés : 03 80 53 22 44
Informations entreprises et prestataires : 03 80 53 22 52
Info.dijon@fongecifbfc.org
www.fongecif-bourgogne.fr
www.fongecifbfc.org

- Possibilité d'entretien individuel à : Dijon, Auxerre, Nevers, Chalon, Mâcon.
- Réunions d'information collective (voir dates sur le site).

Sur le site

Notice d'info	Notice très complète : http://www.fongecif-bourgogne.fr/ rubriques « Salariés », « Salariés en CDI/en CDD », « Formation hors temps de travail », à droite « Télécharger la note d'information »
Dossier de financement en ligne	Non
Grille de critères, courrier de motivation	Non